

RELIA

Compte rendu de la réunion du 5 juillet 2010

Présents

- Monsieur Philippe BOLLETTE, Coordinateur, START, ISoSL.
- Madame Dominique BRENNENRAEDTS, Assistante sociale, Thaïs asbl.
- Madame Christine CLAREMBAUX, Directrice, SIAJEF.
- Monsieur Frédéric GUSTIN, Coordinateur de soins en assuétudes, Plate-forme Psychiatrique Liégeoise.
- Madame Gwenaëlle KLINKHOMMER, Coordinatrice de soins en assuétudes, Plate-forme Psychiatrique Liégeoise.
- Monsieur Thierry LOTTIN, Psychologue, CHSpécialisé Notre-Dame des Anges.
- Madame Sophie NEUFORGE, Chef de projet, Coordination des Actions en Toxicomanie, Plan de prévention, Ville de Liège.
- Madame Sophie POLLERS, Assistante sociale, GAPpp, Flémalle.
- Madame Manon REYNDERS, Gestionnaire de projets, Observatoire Liégeois des Drogues, Plan de prévention, Ville de Liège.
- Madame Singrid SOFFRITTI, Assistante sociale, Seraing 5.
- Monsieur Jacques VAN RUSSELT, Coordinateur, Alfa.
- Monsieur Luc VANDORMAEL, Directeur, AIGS.

Excusés

- Monsieur Eric ADAM, Coordinateur, Urgences Médico-Psycho-Sociales, CHR.
- Monsieur Léon PETRE, Président, Association des Pharmaciens de la Province de Liège.
- Madame Bérangère PIRARD, Assistante sociale, PSSP Aywaille.
- Madame Annick PONTIR, Psychologue, CPAS Grâce-Hollogne.

Le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2010 est lu et approuvé en séance.

1. DEMARCHES DE LA VILLE

Lors de la dernière réunion du Comité de pilotage, tout organisme intéressé avait été invité à poser sa candidature à la coordination du Relia. Aucune autre candidature que celle de la Plate-forme Psychiatrique Liégeoise (PFPL) n'a été portée à la connaissance de la Ville.

Dès lors, les démarches ont été entreprises afin de confier l'organisation du réseau à la Plate-forme Psychiatrique Liégeoise.

Tout d'abord, l'autorité locale a été informée de l'avis favorable rendu par le Comité de pilotage sur la délégation du réseau et en particulier à la PFPL. Le Conseil d'Administration de la PFPL a été consulté afin qu'il marque son accord sur la coordination du réseau en son sein.

Une rencontre a été organisée entre l'administration de la Région Wallonne, la PFPL et la Ville de Liège afin de préciser les conditions de reprise du réseau et de déterminer les démarches à entreprendre à ce sujet.

Le 26 juin dernier, l'arrêté du Gouvernement wallon portant application du décret du 30 avril dernier a été publié. Tous les réseaux doivent réaliser une nouvelle demande d'agrément conformément à ce décret avant le 31 janvier 2011.

Le 29 juin dernier, la PFPL a confirmé officiellement à la Ville de Liège son souhait d'organiser le Réseau Liégeois en Assuétudes.

Lors du Collège communal de septembre prochain, un projet de convention entre la Ville et la PFPL sera présenté afin de transférer l'organisation du réseau avec l'ensemble des droits et des obligations y afférant. Dès lors, la subvention versée au réseau pour 2010 serait directement perçue par la Plate-forme.

2. DEMARCHES DE LA PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIEGEOISE

La Plate-forme Psychiatrique Liégeoise est une asbl dont l'objet social concerne les soins en santé mentale en Province de Liège. Le Conseil d'Administration a débattu de la situation afin de savoir dans quelle mesure il était possible d'organiser un réseau dont le sujet s'écarte de la santé mentale. Les membres sont arrivés à un accord qui nécessite l'ouverture de la part de tous. La PFPL compte dès lors s'appuyer sur de nouveaux partenaires pour les matières qui ne lui sont pas familières. De plus, l'objectif du réseau n'est pas de créer de nouvelles missions à tout prix mais au contraire de se baser sur les initiatives existantes et de les compléter si nécessaire. Une coordination est primordiale entre les différents acteurs pour fonctionner harmonieusement.

Maintenant que l'arrêté d'application a été publié, la demande d'agrément va être rédigée et envoyée le plus tôt possible à l'administration wallonne. Elle sera d'abord incomplète puis le plan d'action y sera ajouté. Ce dernier sera rédigé sur base du plan quinquennal joint à la première demande d'agrément. L'ensemble des documents devrait être envoyé à l'administration wallonne à l'automne 2010 (ou en tout cas, au plus tard, pour le 31 janvier 2011, *dead line* prévue).

Une des premières missions du réseau sera de mettre en place un règlement d'ordre intérieur avec le comité de pilotage et d'articuler ce dernier avec le fonctionnement de la PFPL. Une possibilité pourrait être que le Conseil d'Administration délègue des pouvoirs au comité de pilotage

du Relia au sein duquel siègerait des administrateurs de la PFPL (certains membres du CA de la PFPL représentent en effet des structures qui sont également membre du comité de pilotage du Relia). Cette question doit néanmoins être abordée au sein du Conseil d'Administration de la PFPL, aucune décision n'ayant été prise à l'heure actuelle.

La PFPL remercie la Ville pour le travail considérable qu'elle a fourni sans recevoir de contrepartie. Ce travail va permettre d'avancer rapidement dans la réalisation du Plan d'action qui est un travail lourd nécessitant une grande rigueur.

L'idée de regrouper la coordination des réseaux des zones 4, 5 et 6 a été évoquée avec l'administration wallonne qui y est tout à fait favorable. Néanmoins, il semble qu'aussi bien à Huy-Waremme (zone 4) qu'à Verviers (zone 6), il y ait des initiatives visant à créer des réseaux indépendants. Si c'est le cas, il apparaît évident que des accords de collaboration devront être signés entre les réseaux, et ce, dans l'intérêt des patients eux-mêmes.

Une piste à envisager serait un rassemblement des réseaux de toute la Province de Liège avec, en plus, une coordination locale pour chaque zone puisque le décret prévoit une fonction de coordination qui peut être scindée entre plusieurs personnes.

La Ville continuera à participer, en qualité d'expert, au comité de pilotage.

Depuis 2010, la Fedito est l'interlocuteur privilégié de la Cellule santé mentale et de la Cellule assuétudes. Dès lors, la Fedito a demandé à être reconnue avec un agrément. L'objectif est de faire le lien avec le réseau, c'est pourquoi elle va proposer aux réseaux d'y adhérer afin de faciliter la diffusion d'information.